Amundi
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL
JUIN 2024

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion
Amundi Asset Management
Sous délégataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France
Dépositaire
CACEIS BANK
Commissaire aux comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**3**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**9**
Informations spécifiques	**10**
Informations réglementaires	**11**
Certification du Commissaire aux comptes	**17**
Comptes annuels	**23**
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Compte de Résultat	27
Annexes aux comptes annuels	**28**
Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'Actif net	32
Compléments d'information	33
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	40
Inventaire	41
Annexe(s)	**43**
Caractéristiques de l'OPC	44

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice TOPIX tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance du TOPIX.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGED EUR en devise EUR : 28,89% / 30,25% avec une Tracking Error de 0,01%

- Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR en devise EUR : 14,16% / 14,87% avec une Tracking Error de 0,01%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	22 899 473,70	20 916 518,50
SAP SE	21 352 918,74	16 930 533,84
SIEMENS AG-REG	15 561 667,46	15 508 617,42
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	14 846 043,50	11 775 290,40
FERRARI NV	13 820 652,90	11 043 241,80
AIRBUS SE	14 396 052,10	10 219 382,18
DEUTSCHE TELEKOM AG	11 564 502,09	12 937 125,74
BAYER	11 265 325,27	10 271 369,70
STELLANTIS NV	11 845 631,89	8 517 556,56
ING GROEP NV	9 920 239,32	10 134 537,47

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 190 064 051,32

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 190 064 051,32

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					190 064 051,32
% de l'Actif Net					195,56%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					190 064 051,32

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					190 064 051,32
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- Dépôt
- Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
- Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
- Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :
Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Commission de mouvements

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :
- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le PSI établit et met en œuvre une politique qui lui permet de se conformer à l'obligation mentionnée au IV de l'article 314-75 dans le respect des conditions mentionnées à l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier-. Cette politique sélectionne pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution.

La politique d'exécution de AMUNDI est disponible sur le site internet de AMUNDI.

Service d'aide à la décision

La Société de Gestion n'a pas élaboré de 'Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation' car elle n'a pas eu recours aux services d'aide à la décision.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire
La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires [(1)]) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

[(1)] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs :*
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales
Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle
En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

▪ Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

▪ Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2]. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :
- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],
- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :
- **armement nucléaire**,
- **charbon thermique**[7],
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)**[8],
- **tabac** *(produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).*

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- *Charbon thermique*

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

[1] Sources Amundi Décembre 2023
[2] Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr
[3] Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi
[4] Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)
[5] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972
[6] Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles
[7] Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté
[8] Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

Amundi exclut :
- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

- *Hydrocarbures non conventionnels*

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :
- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- *Tabac*

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :
- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- *Armement nucléaire*

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :
- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

[9] Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 6
Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.
Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

**Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	***Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques***
Les principaux risques de ce fonds concernent les instruments financiers de son portefeuille. Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entrainer une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du fonds et dans les états financiers. Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille. **Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé** La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes. Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle. La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.

Points clés de l'audit	*Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques*
Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit. La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap. Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.
Existence des instruments financiers Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du fonds. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du fonds. L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le fonds entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF par la société de gestion en date du 08/07/2019.

Au 28 juin 2024, notre cabinet était dans la 5ème année de sa mission sans interruption, soit la 5ème année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels du fonds présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.10.28 14:06:10 +0100



OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Bilan Actif au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**193 957 992,89**	**118 144 363,21**
Actions et valeurs assimilées	**96 711 458,35**	**59 548 058,86**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	96 711 458,35	59 548 058,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**97 246 534,54**	**58 596 304,35**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	97 246 534,54	58 596 304,35
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**95 971,80**	**200 926,74**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	95 971,80	200 926,74
COMPTES FINANCIERS	**16 231,50**	**11 364,97**
Liquidités	16 231,50	11 364,97
TOTAL DE L'ACTIF	**194 070 196,19**	**118 356 654,92**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Bilan Passif au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	31 882 816,99	19 515 911,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	54 776 343,99	29 080 929,69
Report à nouveau (a)	460 485,02	367 660,57
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 980 652,34	9 719 787,59
Résultat de l'exercice (a,b)	87 288,23	-132 317,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**97 187 586,57**	**58 551 971,70**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**96 711 458,32**	**59 548 058,88**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	96 711 458,32	59 548 058,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	96 711 458,32	59 548 058,88
DETTES	**171 131,94**	**256 622,29**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	171 131,94	256 622,29
COMPTES FINANCIERS	**19,36**	**2,05**
Concours bancaires courants	19,36	2,05
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**194 070 196,19**	**118 356 654,92**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Hors-Bilan au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps TRS		
SWAP BNP HEDGED		20 145 744,51
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps TRS		
SWAP BNP	67 416 238,18	
SWAP BNP HEDGED	27 615 787,48	
SWAP BNP GLOBAL	95 032 025,66	59 095 416,83
SWAP BNP		38 949 672,32
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Compte de Résultat au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 463,78	76,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	325 801,35	17 205,03
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**330 265,13**	**17 281,29**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 099,76	11,82
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 099,76**	**11,82**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**329 165,37**	**17 269,47**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	208 913,86	212 074,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**120 251,51**	**-194 804,66**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-32 963,28	62 487,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**87 288,23**	**-132 317,64**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
Les swaps d'indice sont valorisés à leur valeur de marché sur la base du fixing de l'indice tel que mentionné dans le prospectus du fonds. Les prix sont fournis par la contrepartie sous le contrôle de la société de gestion.

Le swap de performance du portefeuille est valorisé à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013411998 - Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE : Taux de frais maximum de 0,48% TTC.

FR0013411980 - Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR : Taux de frais maximum de 0,20 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

2. Évolution de l'actif net au 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**58 551 971,70**	**83 921 681,61**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	42 370 097,65	28 887 438,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 258 506,67	-65 776 238,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 449 653,67	25 418 557,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 683 999,49	-12 441 868,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	228 964 008,50	171 179 870,17
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-229 585 622,82	-176 876 739,30
Frais de transactions	-8 879,59	-7 340,19
Différences de change	161 153,95	-703 409,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 620 627,41	6 003 350,90
Différence d'estimation exercice N	*3 217 553,14*	*1 596 925,73*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 596 925,73*	*4 406 425,17*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 486 830,75	-858 526,72
Différence d'estimation exercice N	*535 076,22*	*-951 754,53*
Différence d'estimation exercice N-1	*951 754,53*	*93 227,81*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	120 251,51	-194 804,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**97 187 586,57**	**58 551 971,70**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	190 064 051,32	195,56
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**190 064 051,32**	**195,56**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							16 231,50	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							19,36	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	16 231,50	0,02								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	19,36									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 DKK		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	19 833 326,72	20,41	7 979 184,41	8,21	284 600,55	0,29		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			16,23				1 458,57	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	11,50				7,86			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	95 971,80
TOTAL DES CRÉANCES		**95 971,80**
DETTES		
	Achats à règlement différé	95 970,60
	Frais de gestion fixe	68 696,27
	Autres dettes	6 465,07
TOTAL DES DETTES		**171 131,94**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-75 160,14**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE		
Parts souscrites durant l'exercice	140 503	5 010 524,60
Parts rachetées durant l'exercice	-82 565	-3 039 011,64
Solde net des souscriptions/rachats	57 938	1 971 512,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	750 784	
Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	1 391 938	37 359 573,05
Parts rachetées durant l'exercice	-472 963	-12 219 495,03
Solde net des souscriptions/rachats	918 975	25 140 078,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 510 557	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	113 763,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	95 150,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/06/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme **Total des titres du groupe**			

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	460 485,02	367 660,57
Résultat	87 288,23	-132 317,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**547 773,25**	**235 342,93**

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-23 484,01	-56 584,18
Total	**-23 484,01**	**-56 584,18**

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice	571 257,26	291 927,11
Capitalisation		
Total	**571 257,26**	**291 927,11**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	54 776 343,99	29 080 929,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 980 652,34	9 719 787,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**64 756 996,33**	**38 800 717,28**

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	23 710 822,38	13 017 694,24
Capitalisation		
Total	**23 710 822,38**	**13 017 694,24**

	28/06/2024	30/06/2023
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	41 046 173,95	25 783 023,04
Capitalisation		
Total	**41 046 173,95**	**25 783 023,04**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**78 628 643,93**	**98 940 996,10**	**83 921 681,61**	**58 551 971,70**	**97 187 586,57**
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE en EUR					
Actif net	11 909 082,15	23 828 314,16	29 832 366,23	20 414 575,87	28 512 769,54
Nombre de titres	615 826	983 131	1 278 631	692 846	750 784
Valeur liquidative unitaire	19,3383	24,2371	23,3314	29,4648	37,9773
+/- values nettes unitaire non distribuées	24,22	16,30	9,80	18,78	31,58
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,05	0,02	0,02		
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,08	-0,03
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR en EUR					
Actif net	66 719 561,78	75 112 681,94	54 089 315,38	38 137 395,83	68 674 817,03
Nombre de titres	3 313 982	3 203 062	2 540 338	1 591 582	2 510 557
Valeur liquidative unitaire	20,1327	23,4502	21,2921	23,9619	27,3544
+/- values nettes unitaire non distribuées	4,36	9,68	14,00	16,19	16,34
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,11	0,14	0,21	0,18	0,22

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	14 804	3 841 638,00	3,95
BASF SE	EUR	90 544	4 091 230,64	4,21
COVESTRO AG	EUR	76 182	4 174 773,60	4,29
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	10 252	1 959 157,20	2,02
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	8 012	3 741 604,00	3,85
SAP SE	EUR	43 889	8 317 843,28	8,55
SCOUT24 AG	EUR	42 345	3 014 964,00	3,11
SIEMENS AG-REG	EUR	23 756	4 126 892,32	4,25
TOTAL ALLEMAGNE			**33 268 103,04**	**34,23**
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	59 173	7 979 184,41	8,21
TOTAL DANEMARK			**7 979 184,41**	**8,21**
ETATS-UNIS				
MICROSOFT CORP	USD	8 520	3 553 080,48	3,66
NVIDIA CORP	USD	45 730	5 271 270,54	5,42
PEPSICO INC	USD	20 023	3 081 309,44	3,17
PROCTER AND GAMBLE CO/THE	USD	10 497	1 615 269,64	1,66
TOTAL ETATS-UNIS			**13 520 930,10**	**13,91**
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP	EUR	358 031	3 979 514,57	4,10
TOTAL FINLANDE			**3 979 514,57**	**4,10**
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	10 056	3 828 319,20	3,94
TOTAL ITALIE			**3 828 319,20**	**3,94**
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	32 459	4 163 191,34	4,28
ASML HOLDING NV	EUR	8 985	8 663 337,00	8,91
JDE PEET'S BV	EUR	283 572	5 274 439,20	5,43
NXP SEMICONDUCTO	USD	12 019	3 017 674,56	3,10
QIAGEN N.V.	USD	19 522	748 457,18	0,77
ROYAL PHILIPS	EUR	124 363	2 933 723,17	3,02
STELLANTIS NV	EUR	203 384	3 756 502,48	3,87
TOTAL PAYS-BAS			**28 557 324,93**	**29,38**
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	USD	6 219	2 546 264,88	2,62
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 546 264,88**	**2,62**
SUEDE				
INVESTOR AB-B SHS	SEK	11 131	284 600,55	0,29
TOTAL SUEDE			**284 600,55**	**0,29**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	74 521	2 747 216,67	2,83
TOTAL SUISSE			**2 747 216,67**	**2,83**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**96 711 458,35**	**99,51**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**96 711 458,35**	**99,51**
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
SWAP BNP	EUR	67 416 238,18	68 702 556,39	70,69
SWAP BNP GLOBAL	EUR	95 032 025,66	-96 711 458,32	-99,51
SWAP BNP HEDGED	EUR	27 615 787,48	28 543 978,15	29,37
TOTAL Swaps TRS			**535 076,22**	**0,55**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**535 076,22**	**0,55**
TOTAL Instruments financier à terme			**535 076,22**	**0,55**
Créances			**95 971,80**	**0,10**
Dettes			**-171 131,94**	**-0,18**
Comptes financiers			**16 212,14**	**0,02**
Actif net			**97 187 586,57**	**100,00**

Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	**EUR**	**2 510 557**	**27,3544**
Parts AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	**EUR**	**750 784**	**37,9773**

OPCVM AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit
AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013411980 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Document d'informations clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF : Actions internationales

Objectifs: Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.
En souscrivant à AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR vous investissez dans un OPCVM de gestion passive dont l'objectif est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice TOPIX (« l'Indice ») quelle que soit son évolution, positive ou négative. L'objectif d'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'Indice est de 2%.
L'Indice, dividendes bruts réinvestis (les dividendes, ne prenant pas en compte une quelconque fiscalité, versés par les actions composant l'Indice sont intégrés dans le calcul de l'Indice) libellé en yen, est calculé et publié par le fournisseur d'indices Tokyo Stock Exchange.
Vous êtes exposé au risque de change entre les devises des actions composant l'Indice et la devise de la part dans laquelle vous êtes investi.
Les actions entrant dans la composition de l'indice TOPIX sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes du marché japonais

Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'Indice sont disponibles dans le prospectus et sur jpx.co.jp.
L'Indice est disponible via Reuters (.TOPXDV) et Bloomberg (TPXDDVD).
Afin de répliquer l'Indice, l'OPCVM échange la performance des actifs détenus par le fonds contre celle de l'Indice en concluant un contrat d'échange à terme ou « total return swap » (un instrument financier à terme « TRS ») (Réplication synthétique de l'Indice).

Vous serez en permanence investi, via le Panier, au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA, Plan d'épargne réservé aux investisseurs français).
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées par le fonds sont réinvestis ou redistribués sur décision de la Société de Gestion.
Vous pouvez revendre vos parts pendant les heures d'ouverture des différentes places de cotation sous réserve que les Teneurs de Marché soient en mesure d'animer le marché.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 220	€2 950
	Rendement annuel moyen	-67,8%	-21,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 920	€9 090
	Rendement annuel moyen	-20,8%	-1,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 080	€12 030
	Rendement annuel moyen	0,8%	3,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 840	€16 350
	Rendement annuel moyen	38,4%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2021 et 23/11/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2015 et 30/11/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/04/2014 et 30/04/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€20	€121
Incidence des coûts annuels**	0,2%	0,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,97% avant déduction des coûts et de 3,77% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	20,00 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.
Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres: Les détails sur la fréquence des ordres peuvent être trouvés sous « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les coûts de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGED EUR

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013411998 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Document d'informations clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF : Actions internationales

Objectifs: Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.
En souscrivant à AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGED EUR vous investissez dans un OPCVM de gestion passive dont l'objectif est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice TOPIX (« l'Indice ») quelle que soit son évolution, positive ou négative. L'objectif d'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'Indice est de 2%.
L'Indice dividendes bruts réinvestis (les dividendes, ne prenant pas en compte une quelconque fiscalité, versés par les actions composant l'Indice sont intégrés dans le calcul de l'Indice), libellé en yen, est calculé et publié par le fournisseur d'indices Tokyo Stock Exchange.
En investissant dans la part DAILY HEDGED EUR vous n'êtes pas soumis au risque de change entre la devise des actions composant l'Indice et la devise de la part.
Les actions entrant dans la composition de l'indice TOPIX sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes du marché japonais
Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'Indice sont disponibles dans le prospectus et sur jpx.co.jp.
L'Indice est disponible via Reuters (.TOPXDV) et Bloomberg (TPXDDVD).
Afin de répliquer l'Indice, l'OPCVM échange la performance des actifs détenus par le fonds contre celle de l'Indice en concluant un contrat d'échange à terme ou « total return swap » (un instrument financier à terme « TRS ») (Réplication synthétique de l'Indice).

Vous serez en permanence investi, via le Panier, au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA, Plan d'épargne réservé aux investisseurs français).
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées par le fonds sont réinvestis ou redistribués sur décision de la Société de Gestion.
Vous pouvez revendre vos parts pendant les heures d'ouverture des différentes places de cotation sous réserve que les Teneurs de Marché soient en mesure d'animer le marché.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 020	€2 790
	Rendement annuel moyen	-69,8%	-22,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 230	€8 840
	Rendement annuel moyen	-27,7%	-2,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 160	€12 030
	Rendement annuel moyen	1,6%	3,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 270	€15 270
	Rendement annuel moyen	32,7%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2015 et 31/07/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 29/04/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€48	€292
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,26% avant déduction des coûts et de 3,77% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	48,00 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.
Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres: Les détails sur la fréquence des ordres peuvent être trouvés sous « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les coûts de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT